

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 12 JUILLET 2024

CP - Signature du Contrat de ville 2024-2030

Ce vendredi 12 juillet 2024, le Contrat de ville 2024-2030 a été signé sous la co-présidence de Thierry Queffélec, Préfet du Haut-Rhin et de Éric Straumann, Président de Colmar Agglomération et Maire de Colmar.

Le Contrat de ville est signé à l'échelle de Colmar Agglomération, par l'Etat, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et plusieurs partenaires institutionnels et associatifs. Au total, 20 partenaires seront signataires de ce document.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 de Colmar, **dénommé « Quartiers 2030 »**, a été élaboré à partir des travaux réalisés lors d'ateliers partenariaux organisés fin 2023/début 2024, ainsi qu'à partir des nombreux échanges avec les partenaires.

Le Contrat de ville est un **outil stratégique et opérationnel de la Politique de la ville** sur chaque territoire. Il définit pour 6 ans les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. Au-delà d'un document cadre, le Contrat de ville est également une **dynamique commune** à l'ensemble des partenaires mobilisés pour construire ensemble des solutions et des projets, sous le pilotage commun de l'Agglomération et de l'Etat.

Le Contrat de ville 2024-2030 s'articule autour de 6 orientations thématiques et 4 axes transversaux et détaille les engagements de chaque partenaire signataire, au regard de ces orientations.

LES 6 ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE :

- Faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques très positives en matière d'emploi et de développement économique
- Œuvrer en faveur de l'éducation de la jeunesse
- Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants
- Œuvrer pour un accès aux soins et pour des parcours de santé et de santé mentale structurés, adaptés à la diversité des habitants
- Assurer une plus grande sécurité et une tranquillité publique favorable au cadre de vie des habitants
- Favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logement et à un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants

LES 4 AXES TRANSVERSAUX POUR GUIDER L'ACTION DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE :

- Faire des habitants des acteurs à part entière, au cœur des dynamiques de leurs quartiers et de leur ville en les associant plus fortement
- Lever les freins physiques et psychologiques aux mobilités
- Favoriser l'émergence des projets associatifs répondant aux orientations du Contrat de ville
- Valoriser les valeurs républicaines et renforcer la lutte contre les discriminations

LA POLITIQUE DE LA VILLE À L'ÉCHELLE DE COLMAR AGGLOMÉRATION

La Politique de la ville est une politique publique visant à réduire les écarts de développement au sein des villes et les inégalités sociales, urbaines et économiques dans les quartiers prioritaires, afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Conscientes des inégalités sociales et urbaines présentes sur le territoire, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar se sont engagées depuis 30 ans dans une politique volontariste au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Différents dispositifs de la Politique de la ville visant à favoriser la cohésion sociale et urbaine du territoire ont été mis en oeuvre depuis 1996.

La Politique de la ville repose sur une **géographie prioritaire**d'intervention listant les quartiers dont les habitants rencontrent les
difficultés sociales les plus importantes. Sur le territoire de Colmar
Agglomération, deux quartiers prioritaires, situés à Colmar sont
concernés : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier SaintVincent-de-Paul (anciennement Bel'Air-Florimont).

La Politique de la ville est mise en œuvre dans le cadre du Contrat de ville qui définit les enjeux et les objectifs des quartiers prioritaires et mobilise des moyens dédiés.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse Ville de Colmar - Colmar Agglomération 06 79 80 49 18 manon.lovasz@colmar.fr